

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2023

Délibération N : 20230522-08

OBJET : Emprunt auprès du Crédit Agricole pour le Télési de la Brune -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 15/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER - Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Florent BUES -

POUVOIRS : 4

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE- Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat Mixte des Stations du Queyras a attribué le marché pour la réalisation du télési de la Brune sur la station de ski d'Abriès et que les travaux, démarré en 2022, ont repris ce printemps et seront terminés avant la saison hivernale 2023-2024.

Monsieur le Maire rappelle également que la Commune prend en charge 10 % du montant total du coût final de cet investissement, ce qui représente un montant prévisionnel de 220 000.00 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des démarches entreprises pour obtenir un prêt auprès des établissements bancaires en vue du financement de cet investissement.

Le Crédit Agricole a présenté sa meilleure offre selon les conditions et caractéristiques suivantes :

Objet : Télési de la Brune

Montant du capital emprunté : 220 000 €

Durée d'amortissement du prêt : 15 ans

Taux d'intérêt : 4.13 % (taux fixe)

Frais de dossier : 0.10 % du capital emprunté soit : 220 €

Profil d'amortissement : Echéance constante

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat de prêt correspondant avec le Crédit Agricole.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté par **12 voix pour**,

APPROUVE l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole selon les conditions et caractéristiques suivantes,

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 005-200083517-20230522-2023052208-DE

Objet : Télési de la Brune

Montant du capital emprunté : 220 000 €

Durée d'amortissement du prêt : 15 ans

Taux d'intérêt : 4.13 % (taux fixe)

Frais de dossier : 0.10 % du capital emprunté soit : 220 €

Profil d'amortissement : Echéance constante

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

CONFIRME que les crédits correspondants à cet emprunt ont été inscrits au budget général 2023 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.